

Le Montierois

AVRIL, MAI, JUIN 2024

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>



Façade Sud de l'église Saint-Sulpice restaurée (photo février 2024)

Informations sur la vie communale



Embellissement de la commune



Le printemps est là, ne jetez plus vos boutures, plantes, bulbes et vivaces mais offrez-les à la commune qui saura en faire bon usage dans les massifs. Pour ce faire, vous pouvez les donner à l'agent communal ou les déposer en Mairie.

Eglise Saint-Sulpice

Les travaux de l'église Saint-Sulpice ont bien avancés, la façade Sud restaurée est visible de la rue des vignes, le pignon Nord également restauré est visible du cimetière. L'édifice a retrouvé toute sa beauté d'antan. Les travaux seront interrompus de mi-avril à la fin de l'année.

(photo du 4 mars 2024- façade Nord).



Avant l'interruption des travaux, le directeur du RPC de La Neuville-Roy souhaite, dans le cadre des actions du patrimoine, faire découvrir cet édifice, et plus particulièrement le travail de taille des pierres, aux classes du primaire qui participent au projet sur le patrimoine local organisé par la Communauté de Communes.

C'est avec plaisir que le Maire et l'ASRESS ont accueilli les élèves de CM2 le lundi 25 mars après-midi. Les visites se poursuivront pour les autres classes les semaines 14 et 15.

Stéfania Dotti, restauratrice d'œuvre d'art, était présente et a pu faire découvrir, aux enfants, les décors peints de l'église Saint-Sulpice et apporter des explications sur la méthode de restauration.

Travaux de restauration du monument aux morts



Une opération d'entretien a été menée sur notre monument aux morts dans le cadre d'une intervention organisée par le Souvenir Français. Merci à Monsieur Xavier Van Vooren, adhérent de cette association, pour ce service rendu. Dans le même esprit, le Souvenir Français procèdera à la restauration d'une ou deux tombes de poilus. A noter que le recensement des tombes abandonnées dans le cimetière, dont celles des poilus, n'a jamais eu pour objectif de les retirer. Il ne saurait être question, pour les élus de la majorité, de porter atteinte, sous quelque forme

que ce soit, au devoir de mémoire qui leur est dû ainsi qu'à la reconnaissance perpétuelle qu'inspirent ces valeureux soldats.

Déjections canine - Un peu de civisme

Vous avez dû apercevoir ces panneaux à plusieurs endroits dans la commune.

Il est important de souligner, à ce sujet, que l'employé communal travaille pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre belle commune. Chaque jour, lors de l'entretien des massifs



et pelouses (dont les parties engazonnées que les enfants empruntent), celui-ci se retrouve les pieds et les mains dans les déjections canines. Respectons donc aussi, les conditions de travail de notre agent.

Le lendemain de la pose, un habitant a retiré un panneau pour le remplacer par une déjection de son chien. Par ce comportement très irrespectueux et délictueux se caractérise un manque évident de courtoisie, et de non-respect des règles de civilité relatives à la vie en collectivité et au partage de l'espace public.

ZAEnR : Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables

L'Etat nous demande de désigner des zones prioritaires pour tout type d'installation de production d'énergies renouvelables (EnR) éolien, photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, etc.

Vous êtes invités à donner votre avis avant le 18 avril en Mairie le mardi de 17h à 19h ou par courrier remis dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Sachant que l'éolien n'est pas « conseillé » dans un rayon de 10 kms autour de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.

AGENDA

Du 1^{er} avril au 1^{er} novembre : ramassage des déchets verts



Le ramassage a lieu le mercredi matin. Les déchets doivent être présentés uniquement dans les sacs fournis par le Plateau Picard et disponibles en mairie, **dans la limite de 5 sacs par foyer et par semaine.**

Les sacs sont réutilisables et un dispositif de récupération doit être prévu après la collecte pour éviter les envols (pierre, rangement...).

Sont concernés : les tontes, les feuilles mortes, les fleurs et plantes fanées, les tailles et petits branchages.

Distribution de compost à partir du 6 avril



Comme chaque printemps, une opération de **distribution de compost** aura lieu à partir du **samedi 6 Avril** sur les déchetteries de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny.

Tour de l'Aronde : mercredi 1^{er} mai 2024

De 14h à 17h00. Les coureurs traverseront les communes de La-Neuville-Roy, Montiers, Wacquemoulin et Moyenneville.

Cette compétition se déroulera en 7 tours de circuit (105 kms).

Le départ sera donné à 14h à Moyenneville.

 **Pour Montiers : le stationnement rue des Vignes, rue de l'abbaye et rue des Tournettes est interdit tout l'après-midi.**

Le Circuit de l'Aronde

Le 01 mai 2024 de 14h à 17h



Mercredi 8 mai : Commémoration au monument aux morts



La Seconde Guerre mondiale est l'un des pires conflits de l'histoire. Elle a fait plus de 62 millions de morts, 100 millions de personnes d'une soixantaine de pays différents y ont combattu et des milliers de bâtiments ont été détruits. Le 8 mai 1945 met fin à la seconde guerre mondiale en

Europe avec la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie.

Le conseil municipal vous donne rendez-vous à **11h30 au monument aux morts** afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France. Une gerbe sera déposée par Monsieur le Maire.

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

En cette journée nationale, Vous pouvez- si vous le souhaitez, **pavoiser votre maison ou balcon aux couleurs nationales.**

69^{ème} Ronde de l'Oise : du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin



La 3^{ème} étape aura lieu le samedi 1^{er} juin et passera dans la commune entre 14h10 et 14h20. Les horaires sont donnés à titre indicatif.

Dimanche 2 juin - Brocante

Cette manifestation annuelle se déroulera sur la place du village et la rue de Cambrai de 7h à 17h.

Tarif exposant :

- Pour les habitants : 3 mètres gratuits, 1 € le mètre supplémentaire.
- Pour les extérieurs : 1 € le mètre.



Réservation obligatoire et paiement d'avance par chèque libellé « ASRESS de Montiers ». Les bénéfices seront reversés pour la rénovation de l'église.

Restauration et buvette sur place.

Dimanche 9 juin - Elections Européennes

Le bureau de vote se tiendra à la Mairie, de 8h à 18h.

Afin de pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Les modes et dates limites d'inscriptions pour ces élections sont les suivantes :

- par internet : jusqu'au mercredi 1^{er} mai 2024 inclus via <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- par papier : jusqu'au vendredi 3 mai 2024 inclus en mairie avec les documents suivants :
 - une pièce d'identité en cours de validité et
 - un justificatif de domicile récent

Vérifiez votre inscription :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Les enfants nés en 2021 et dont le domicile se situe dans le regroupement scolaire des Hirondelles (La Neuville-Roy, Wacquemoulin, Pronleroy, Léglantiers, Montiers) vont pouvoir faire leur rentrée à l'école en petite section au mois de septembre 2024.

Pour cela, les parents devront se présenter à la mairie de leur village avec le livret de famille afin de procéder à l'inscription. Vous avez jusqu'au 19 avril.

Merci d'envoyer dans le même temps un mail à l'école (ce.0601090J@ac-amiens.fr) signalant que cette démarche a été faite en précisant le nom et le prénom de votre (vos) enfant(s) ainsi que sa date de naissance.

Si vous n'inscrivez pas votre enfant dans le regroupement scolaire, merci d'en informer l'école par mail.

Nous vous enverrons par la suite un mail pour venir visiter l'école, rencontrer les maîtresses et valider l'inscription auprès du directeur. Cette visite aura lieu un samedi matin.

Cordialement, le directeur

Mr Lechef

DIMANCHE 2 JUIN – BROCANTE DU VILLAGE

Horaires : 7h-17h sur la place du village et la rue de Cambrai.

Pour les montiérois : 3m gratuit, 1€ le mètre supplémentaire.

Pour les extérieurs : 1€ le mètre.

Pas de professionnels.

Possibilité de restauration sur place.

Réservez dès à présent et ce jusqu'au 25 MAI directement en Mairie le mardi aux horaires d'ouvertures ou déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes située à l'entrée de la Mairie.

Paiement OBLIGATOIRE à la réservation (devant les désistements au jour J, seules les réservations payées seront prises en compte).

BULLETIN DE RESERVATION POUR LA BROCANTE du 2 JUIN - Montiers

A rendre au plus tard le 25 MAI

NOM et PRENOM :

Nombre de mètre :dont 3 mètres gratuits

Somme à payer : 1 € x mètres =

Par chèque libellé à l'ordre de « ASRESS Montiers » ;

Joindre une photocopie de votre carte d'identité et l'attestation dûment renseignée.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), né(e) le à

Département..... et demeurant code postal..... ville..... déclare sur

l'honneur vouloir participer au vide-greniers qui sera organisé le 02 juin 2024 à Montiers 60190.

J'atteste également de ne pas avoir participé à 2 deux autres manifestations de même nature lors de cette année et de présenter à la vente uniquement des objets personnels usagés.

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque d'un montant de pour la réservation de mon emplacement.

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à Montiers, le

Signature

Activités du comité des fêtes

Samedi 6 avril 2024 : Pâques des enfants sur inscription préalable.

Lieu : sur la place du village de 15h30 à 17h30. Au programme, jeux, goûter, distributions de chocolats.

Samedi 18 mai : Salle des fêtes - En soirée, repas dansant avec déguisements. Uniquement sur réservation.

Divers



L'association du **Souvenir Français** des cantons de Clermont et Saint-Just-en-Chaussée dont le président est Monsieur Claude Lafferrère **recherche des porte-drapeaux**. Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus. Le porte-drapeau se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance. Le choix et la désignation des porte-drapeaux relèvent de la seule compétence des associations concernées, **aucun critère d'âge n'étant exigé pour l'exercice de cette fonction**.

Vous pouvez vous faire connaître en Mairie qui transmettra à Monsieur Frédéric Rossinot, vice-président du Souvenir Français.

Message du Père Nicodème

Le père Nicodème va nous quitter après 6 années de présence auprès de nous pour rejoindre sa nouvelle paroisse "Christ sauveur" de Kambolé (quartier de Djama) au Togo. Pour mener à bien la création de cette nouvelle paroisse, le père Nicodème fait appel aux dons ; 4 projets sont lancés :

Projet 1 : 1 conteneur (Dons matériels : santé, vêtements d'été, matériel scolaire, produits de toilette, électroménager, sport et loisirs, alimentaire, jardinage et matériel de bricolage, autres (machine à coudre, petit mobilier, dictionnaire, encyclopédie).

Les dons sont à déposer au presbytère de Tricot (mardi et jeudi de 15h à 17h).

Projet 2 : Dons en espèces pour soutenir la réalisation des travaux de l'église de Djama et permettre de vivre dans le presbytère.

Projet 3 : Dons en espèces pour soutenir l'organisation logistique de la vie pastorale de la nouvelle paroisse.

Projet 4 : Dons en espèces pour manifester personnellement au père Nicodème notre reconnaissance, notre amitié et notre soutien pour cette nouvelle mission. Ce projet concerne l'achat d'un véhicule 4x4 pick up.

Les dons font l'objet d'un abattement fiscal de 66%.

POUR SOUTENIR LE PROJET

Après la lecture de ce projet, voici comment participer au financement de telle ou telle action. Si vous êtes assujéti à l'impôt, vous pouvez bénéficier d'un abattement de 66% à hauteur de 20% du revenu imposable (voir tableau ci-dessous).

Ce bulletin pourra être joint avec votre offrande
et déposé soit dans l'un des secrétariats de la Paroisse
ou adressé à : **Econamat Diocésain – 101 rue de la Madeleine**
CS 20636 – 60026 BEAUVAIS CEDEX

✕

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
COMMUNE	

☐ verse un don de €

pour participer au projet mené par le Père Nicodème
dans le cadre du partenariat « BEAUVAIS-SOKODÉ »



<i>Vous donnez</i>	<i>Montant de l'abattement</i>	<i>Votre don vous revient à</i>
15 €	10 €	5 €
20 €	14 €	6 €
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
300 €	198 €	102 €
500 €	330 €	170 €
1 000 €	660 €	340 €
10 000 €	6 600 €	3 400 €

